



Saint-Flour, le 5 février 2010

Aux entreprises de Pompes Funèbres du Cantal

Madame, Monsieur,

Vous êtes régulièrement amenés à collaborer avec les prêtres du diocèse pour la célébration des obsèques religieuses. C'est à ce titre que je me permets de vous écrire.

Je veux d'abord vous remercier pour l'excellent climat dans lequel cette collaboration est généralement vécue. C'est important pour vous comme pour nous. C'est important plus encore pour les familles dans l'épreuve qu'elles traversent.

L'évolution de la pratique religieuse et la diminution brutale du nombre de prêtres dans le diocèse nous ont amenés, comme la plupart des diocèses de France, à réviser notre manière d'accompagner les familles en deuil. Les prêtres se trouvent en effet confrontés à de multiples tâches sur un territoire toujours plus vaste et ne peuvent pas subordonner toutes leurs activités à la célébration des obsèques dont le calendrier est par nature aléatoire.

Deux décisions marquent en particulier notre évolution dans la manière de célébrer les obsèques : la conduite de la célébration peut désormais être assurée, dans certains cas, non par un prêtre mais par un diacre, une religieuse ou un laïc. Il n'y aura donc pas toujours un prêtre à l'église pour les obsèques. Cela a pour conséquence que la messe, avec la communion, que seul le prêtre peut célébrer, ne sera pas toujours dite le jour des obsèques. Cette évolution est d'ailleurs déjà largement engagée.

Par ailleurs, j'ai demandé aux prêtres, de libérer leur journée du lundi pour un temps de repos hebdomadaire qui leur est indispensable pour préserver leur équilibre de vie.

Ces deux mesures entrent progressivement en vigueur. Elles sont appliquées de manières un peu différentes selon les paroisses, selon que des chrétiens sont ou ne sont pas formés et engagés pour la conduite des funérailles.

Leur application crée parfois des tensions ou des conflits entre le prêtre et la famille éprouvée par un deuil. On ne touche pas sans difficultés aux habitudes ancrées de longue date et dans un domaine aussi sensible qui touche au « sacré ». Le plus souvent les difficultés rencontrées naissent d'un dialogue insuffisant ou trop tardif. Puis-je donc vous demander de nous aider à mieux le vivre. Je me permets de suggérer quelques principes sur lesquels il devrait être assez facile de nous accorder :

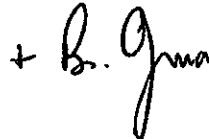
- L'organisation de l'aspect religieux des obsèques et les décisions pastorales à prendre à ce sujet sont, par nature, de la responsabilité des paroisses en dialogue avec les familles. Elles relèvent des entreprises de Pompes Funèbres en ce qui concerne le lieu et l'heure de la célébration.
- L'appel à un autre prêtre dépend du curé de la paroisse. Les Pompes Funèbres ou les familles ne doivent pas être mises en situation de devoir rechercher un prêtre par elles-mêmes pour une célébration.
- Lorsqu'une famille manifeste le souhait d'une célébration religieuse les Pompes Funèbres la mettent en relation avec la paroisse c'est-à-dire le prêtre ou le secrétariat de la paroisse. Je me permets de vous confier une lettre à leur intention. Je vous remercie de bien vouloir la compléter en indiquant au cas par cas le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la paroisse concernée. Pour vous y aider un prêtre viendra prochainement vous remettre notre annuaire diocésain. Un dialogue, si possible

une rencontre, entre la famille et la paroisse, doit permettre de s'accorder sur la présence ou non du prêtre, sur la forme de la célébration. Ce n'est qu'une fois ces décisions prises que le lieu, la date et l'heure des obsèques peuvent être définitivement fixées.

- Nous sommes conscients du fait que des décisions rapides s'imposent la plupart du temps. Je demande donc aux prêtres de s'organiser en conséquence pour qu'ils puissent toujours, eux-mêmes ou leur secrétariat, être joints dans les meilleurs délais.
S'il s'avérait qu'exceptionnellement la paroisse n'est pas joignable, les Pompes Funèbres s'adresseront à l'un des prêtres dont les noms sont indiqués ci-dessous* et, en son absence, à l'Evêché (04 71 60 61 90).
- Je souhaite que tous comprennent que si les familles et les entreprises de Pompes Funèbres ont des contraintes, les prêtres ont aussi les leurs. Les familles qui tiennent absolument à la présence d'un prêtre doivent accepter de composer avec ses disponibilités.

Voilà donc ce que j'ai cru utile de vous dire. Au cas où l'un ou l'autre d'entre vous souhaiterait me faire part de ses réflexions ou remarques, je suis bien sûr, tout prêt à les entendre, de la manière qui vous conviendra.

Vous remerciant de votre bienveillante compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



+ Bruno Grua
Evêque de Saint-Flour

Pour la zone de Saint-Flour (Paroisse de Saint-Flour en Planèze, Sainte Croix en Margeride et Truyère, Secteur de Chaudes-Aigues, Paroisse Notre-Dame de Turlande au Pays de Pierrefort, Paroisse Notre-Dame de Haute-Auvergne, Paroisse St Mary de Haute-Auvergne, Secteur d'Allanche)

Père Philippe Boyer, responsable de zone 04 7123 02 77 ou 06 08 64 42 47

Pour la zone d'Aurillac (Paroisse St Géraud d'Aurillac, Secteur de la Vallée de la Jordanne, Secteur d'Ytrac et Saint-Paul-des-Landes, Paroisse de la Croix Saint-Pierre, Secteur de Jussac - Saint-Cernin, Secteur de Vic-sur-Cère - vallée du Goul, Secteur de Laroquebrou)

Maison paroissiale d'Aurillac 04 71 48 27 16

Pour la zone de la Châtaigneraie (Secteur de Maurs, Paroisse de St Laurent en Châtaigneraie, Secteur de Montsalvy)

Père Claude Rul 04 71 49 00 52

Pour la zone de Mauriac (secteur de Mauriac, Paroisse de Notre-Dame d'Enchanet sur Maronne, Secteur de Saint-Martin-Valmeroux - Salers, Secteur Riom-es-Montagnes - Condat, Secteur Saignes-Ydes - Champs sur Tarentaine)

Père Claude Bouzou 04 71 40 71 22

Bruno Grua
évêque de Saint-Flour



Aux familles touchées par un deuil

Madame, Monsieur,

Vous vivez l'épreuve douloureuse d'un deuil. Permettez-nous tout d'abord de vous dire la sympathie et la proximité de l'Eglise Catholique dans ce moment de souffrance.

Vous souhaitez accompagner celui ou celle qui vous quitte par une célébration religieuse dans l'Eglise. Nous accueillons respectueusement votre démarche et nous souhaitons y répondre le plus chrétiennement possible.

Pour lui donner forme, il est nécessaire que nous puissions nous rencontrer. Prenez donc au plus vite contact avec votre paroisse :

.....
.....
.....

Ce n'est qu'après l'avoir fait que vous pourrez définitivement fixer le lieu, le jour et l'heure de la célébration souhaitée.

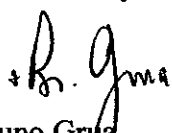
Quelques questions doivent nécessairement être réfléchies et quelques décisions prises :

Y aura-t-il ou non la messe, avec la communion, le jour des obsèques ? Y aura-t-il simplement une belle célébration de la Parole et de l'Espérance chrétienne ? Ce n'est pas une question de « classe ». Les deux formes de célébration seront aussi soignées et solennelles. Mais que représentait l'Eucharistie pour celle ou celui qui est parti, pour sa famille, pour son entourage ? C'est la vérité de votre démarche qui est en jeu.

Y aura-t-il un prêtre pour cette célébration ou bien sera-t-elle conduite par un diacre, une religieuse, un laïc ? C'est une question un peu nouvelle qui peut vous surprendre. Mais les prêtres sont aujourd'hui de moins en moins nombreux. Ils doivent faire face à de multiples tâches auprès des jeunes, des familles... Ils ne peuvent pas toujours se libérer pour célébrer les obsèques au lieu et à l'heure qui vous conviennent comme si c'était là leur seule activité. Il va donc vous falloir composer. Si vous tenez absolument, par commodité familiale, à une heure donnée, vous devrez accepter que ce ne soit pas automatiquement un prêtre qui préside la célébration. Ce ne sera pas moins bien pour autant. Des chrétiens sont prêts à rendre ce service avec grande foi, générosité et compétence. L'évêque leur donne mission pour cela. Si vous tenez absolument à la présence d'un prêtre, vous devez être prêt, si nécessaire, à modifier le jour ou l'horaire que vous aviez prévu. Merci de comprendre que si vous avez des contraintes, que si les Pompes Funèbres ont des contraintes, les prêtres en ont aussi !

Je souhaite que vous puissiez aborder ces questions avec le prêtre ou la personne qui vous recevra dans la plus grande sérénité qui vous est bien nécessaire ces jours-ci. Soyez assuré d'être reçu dans un esprit d'accueil et de grande disponibilité.

Avec ma profonde sympathie.


+ Bruno Grua
Evêque de Saint-Flour

Bruno Grua
évêque de Saint-Flour



Saint-Flour, le 5 février 2010

Aux prêtres et diacres du diocèse de Saint-Flour

Cher Père,

Je vous envoie ce courrier concernant la célébration des obsèques parce que quelques difficultés apparaissent dans l'application des décisions adoptées par le conseil presbytéral. En conseil épiscopal nous avons donc décidé que j'adresserai une lettre aux entreprises de Pompes Funèbres et, par leur intermédiaire, une lettre aux familles en deuil. Ces deux lettres, que je vous communique, ont pour seul but de faciliter votre dialogue avec les familles. Saisissez cette occasion pour rencontrer les équipes de Pompes Funèbres avec lesquelles vous avez l'habitude de collaborer.

En effet, les difficultés survenues proviennent généralement d'incompréhensions liées à un dialogue avec les familles inexistant, trop rapide ou trop tardif. Les décisions que nous avons prises (messes non automatiques, conduite éventuelle par un diacre, une religieuse ou un laïc, journée de congé du lundi) doivent être patiemment et inlassablement expliquées. Elles bouleversent de longues « traditions », elles touchent au domaine le plus sensible, elles engagent une certaine conception du religieux ou du sacré. Nous ne devons donc pas nous étonner qu'elles puissent heurter et pas toujours pour de mauvaises raisons ! Expliquer, réexpliquer, discerner le meilleur en dialogue avec les familles au cas par cas, dans une attitude d'accueil compréhensif, sans a priori idéologique, c'est l'attitude pastorale qui nous est demandée. De la qualité de ce dialogue mené par chacun de vous dépend la fécondité des orientations que nous avons prises pour l'accompagnement des familles en deuil. C'est une part importante de notre activité pastorale, vous le savez bien.

Ces orientations doivent être appliquées. Si le conseil presbytéral les a prises c'est parce qu'elles lui sont apparues comme la seule manière de préparer l'avenir. Si nous n'évoluons pas, si nous nous contentons de faire aujourd'hui comme hier, nous serons d'ici quelques années dans l'incapacité, vu notre petit nombre, d'assurer ce service des funérailles chrétiennes et nous connaissons des conflits douloureux faute d'avoir préparé les esprits. Il nous faut donc tenir bon dans nos orientations, savoir où nous voulons aller, avancer sans faiblesse et sans raideur.

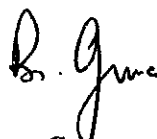
La lettre adressée aux Pompes Funèbres veut leur redire que le dialogue et les décisions pastorales sont de la responsabilité de l'Eglise, donc concrètement des paroisses et de leur curé. C'est donc à vous, et non pas aux Pompes Funèbres, de dialoguer avec les familles pour décider s'il y aura une messe ou non, si la célébration sera présidée par un prêtre ou un laïc, pour en fixer avec les Pompes Funèbres, le jour et l'heure.

Je voudrais aussi vous redire que l'appel à un autre prêtre que le curé ne doit dépendre que du curé lui-même. Ne mettons pas les Pompes Funèbres ou les familles en situation de devoir chercher un prêtre. Si un prêtre est sollicité par ce canal, même si c'est un ami ou l'ancien curé de la paroisse, il ne doit pas donner de réponse. Il ne doit même pas laisser entendre qu'il est disponible et qu'il

viendra si le curé est d'accord, ce qui met le curé dans une situation très délicate et lui force la main (cette remarque vaut de façon plus générale que pour les obsèques). De telles pratiques, trop fréquentes, ne sont pas respectueuses des responsabilités de chacun. Elles créent des tensions entre nous qui nuisent au climat fraternel du presbyterium. Elles créent tôt ou tard des situations inextricables qui laissent des blessures.

Mais, nous devons aussi comprendre, que cela n'est possible que si le dialogue est **rapidement** engagé entre la famille et la paroisse. Vous comprenez bien que lorsque les Pompes Funèbres ont vainement cherché le prêtre pendant toute une journée, contacté à défaut le prêtre d'une paroisse voisine dont la réponse a été négative ou évasive, le dialogue ne s'engage pas dans les meilleures conditions! Les nerfs sont à vif...et on le comprend ! J'ai trop souvent l'écho à l'Evêché de telles situations pour ne pas attirer votre attention sur ce point. **Vous devez vous organiser pour que les Pompes Funèbres puissent vous joindre rapidement aux heures ouvrables, soit personnellement, soit par une permanence paroissiale.** Faut-il vous suggérer des moyens pratiques ? : le téléphone portable, le renvoi temporaire du téléphone paroissial vers un paroissien qui accepte de prendre les communications en votre absence et peut répondre aux questions posées, le répondeur-enregistreur, l'organisation d'une permanence paroissiale... Choisissez la méthode qui vous convient le mieux mais ne laissez pas votre paroisse sourde et muette ! Le sens du service passe par des choses aussi simples !

Je vous remercie d'accueillir positivement ce rappel et d'en tirer toutes les conséquences. Encore une fois c'est l'avenir que nous préparons en faisant sagement évoluer les esprits. Je vous redis à chacun mes sentiments fraternels.



+ Bruno Grúa